

Compte-rendu de la CLE

Réunion du 28 février 2019

La CLE s'est réunie le 28 février 2019 à 14h00 à Chouvigny. Michèle PARIS, maire de Chouvigny, accueille les participants. Pascal ESTIER, Président de la CLE remercie les membres de la CLE pour leur présence.

Les présentations projetées sont jointes au présent compte-rendu.

La liste des participants figure en annexe.

ORDRE DU JOUR

Céline BOISSON présente l'ordre du jour de cette séance. Suite à l'envoi des convocations, la CLE a été sollicitée par les communes pour avis sur leur inventaire zones humides. Sur demande du SMADC, ce point a été ajouté à l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Validation du rapport d'activité 2018
- Avis sur les questions importantes – Révision du SDAGE
- Avis sur les inventaires zones humides du SMADC
- Présentation de l'étude « suivi hydromorphologique de la Sioule en aval du barrage de Queuille »
- Bilan 2018 et projet 2019 du Contrat territorial Sioule
- Point d'avancement sur le projet CAPRICE

- Point d'information sur les avis rendus par le Bureau
- Questions diverses/ informations

DELIBERATION n° 2019-01 : La CLE valide l'ordre du jour à l'unanimité.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La CLE s'est réunie la dernière fois le 22 novembre 2018. Aucune observation ni demande de modification n'ont été formulées.

DELIBERATION n° 2019-02 : La CLE valide le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2018 à l'unanimité.

VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Céline BOISSON présente le contenu du rapport d'activité 2018 de la CLE et de la cellule d'animation.

Pascal ESTIER félicite la CLE pour le travail mené et rappelle l'importance de poursuivre les actions. Il souligne la rapidité de rédaction.

Olivier SIMEON rappelle que le Contrat Territorial Sioule arrive prochainement à échéance (20 mai 2019). La CLE doit impérativement suivre l'étude bilan. Egalement, dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la CLE devra réaliser une feuille de route définissant les enjeux du SAGE, les études et actions à mener prioritairement ainsi que les moyens humains et matériels prévus. Une première réunion est prévue courant mars.

Romain LEGRAND souligne que les actions conduites dans le cadre des sites N2000 Gîtes et Gorges de la Sioule ne sont pas évoquées. Des opérations sur les espèces exotiques envahissantes ont toutefois eu lieu en 2018 (coupes d'érables negondo et d'ailanthes). Ces informations seront ajoutées au rapport d'activité.

DELIBERATION n° 2019-03 : La CLE valide a l'unanimité le rapport d'activité 2018 de la CLE et de la cellule d'animation.

AVIS SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES – REVISION DU SDAGE

Olivier SIMEON présente les questions importantes et le calendrier de travail pour la révision du futur SDAGE et PGRI Loire-Bretagne. La présentation est jointe au compte-rendu.

Céline BOISSON rappelle qu'un formulaire a été conçu pour récolter et traiter les avis des instances. Il sera complété à l'issue de la réunion avec les différentes remarques émises figurant ci-après.

Calendrier

Nicolas BONNEFOUS indique que des révisions cycliques tous les 6 ans sont trop proches pour juger de l'efficacité du cycle précédent.

Pascal ESTIER acquiesce. Le problème est le même pour les SAGE. Les révisions sont des exercices qui deviennent plus technocratiques que démocratiques.

Etat des lieux

Mickaël LELIEVRE indique que les indices utilisés mériteraient d'être revus notamment l'indice diatomées qui reste très dégradant, déclassant ainsi plusieurs masses d'eau pour ce seul paramètre.

Egalement, l'utilisation d'un état des lieux datant de 2013 pose quelques interrogations. Le comité de bassin demande à réfléchir pour 2021 sur des données remontant à déjà 6 ans. Cela manque de cohérence.

Qualité

Emmanuel FERRAND considère que le milieu agricole est trop facilement ciblé dans le cadre de la problématique des substances dangereuses (pesticides, ...). Il ne faudrait pas occulter la problématique des micropolluants urbains et industriels (substances pharmaceutiques, solvants, résidus industriels, ...) qui sont à ce jour insuffisamment pris en compte.

Egalement, si l'amélioration de la gestion des effluents urbains en période d'orage est clairement ciblée, il est également nécessaire de continuer à améliorer la qualité des rejets des stations d'épuration notamment en période d'étiage où l'effet de dilution est limité voire absent.

Bernard DEVOUCOUX rappelle aussi que le traitement des petits rejets (en volume ou en impact) ne doit pas être oublié car, in fine, toute la pollution, aussi petite soit-elle, se retrouve concentrée en aval du bassin.

Quantité

Emmanuel FERRAND souhaite qu'en plus des économies d'eau, soit clairement identifiée une piste de travail sur l'imperméabilisation des sols qui joue un rôle crucial dans la recharge des nappes et les inondations. Il pourrait être envisagé qu'un débit d'infiltration, à déterminer, soit rendu obligatoire. Dans le cadre de l'aménagement des bourgs, de plus en plus de surfaces en herbe, trottoirs, etc sont bétonnés ou goudronnés. La tendance risque de s'accroître avec l'arrêt de l'utilisation des pesticides. Une vigilance est nécessaire.

Nicolas BONNEFOUS réaffirme la nécessité de conserver l'opportunité d'assouplir les DOE localement dans le cadre des SAGE. Cette possibilité est très cadrée et doit répondre à une réalité de terrain.

L'utilisation de la ressource hivernale est une piste potentielle. Dans la mesure du possible, il est proposé d'optimiser les nombreux plans d'eau déjà existants avant d'en créer de nouveaux.

Le fonctionnement du complexe Fades-Besserve est abordé en aparté. Il est déploré un manque d'eau en aval en période estivale alors qu'à l'automne de grosses éclusées sont réalisées. EDF précise qu'en été, une côte touristique doit être maintenue au niveau du barrage et qu'un débit garanti pour l'aval est fourni par le barrage. Cette année encore, le barrage a rempli un rôle de soutien d'étiage en permettant d'avoir plus d'eau qu'en situation naturelle. Ce n'est qu'à l'automne que le barrage reprend un fonctionnement plus caractéristique des ouvrages hydroélectriques. Mickaël LELIEVRE soulève l'intérêt pour les milieux aquatiques d'un fonctionnement moins brutal et d'avoir un outil réglementaire permettant de mieux prioriser les différents besoins (tourisme en amont, milieu en aval). Il indique également qu'entre Châteauneuf et St-Pourçain, les débits de la Sioule diminuent, signe que des prélèvements sont effectués sur le débit garanti.

Milieux aquatiques

Bernard DEVOUCOUX considère que les pistes de réflexion sur les zones humides et les têtes de bassin sont essentiellement tournées vers l'amélioration des connaissances et pas suffisamment vers la préservation.

Nicolas BONNEFOUS signale toutefois que la préservation doit être abordée avec prudence et stratégie, au risque d'avoir l'effet inverse à celui escompté (déprise, boisement, exemple de la montagne bourbonnaise...).

Pascal ESTIER propose de réaliser un guide des bonnes pratiques en zones humides.

Inondation

La CLE n'a pas formulé de remarque.

Gouvernance

Pascal ESTIER réaffirme son attachement au principe « l'eau paye l'eau » et à l'absence de « fuite de financement ».

Il souhaite également que les CLE soient davantage associées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

DELIBERATION n° 2019-04 : La CLE valide à l'unanimité les remarques formulées et les nouvelles pistes d'actions évoquées pour la révision du SDAGE et du PGRI 2021-2027. Elle autorise le président à remplir et transmettre le questionnaire prévu à cet effet.

AVIS SUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES 2018 DU SMADC

Adeline HUCLIN, animatrice zones humides au SMADC, présente le bilan de la mission zones humides. La présentation est jointe au compte-rendu.

En 2018, l'ensemble des inventaires a été finalisé et 23 communes ont sollicité la CLE pour leur validation finale.

Au fil du temps, cette initiative aura permis de dédramatiser la question des zones humides. Les élus, les habitants et les usagers se montrent de plus en plus impliqués et témoignent d'une réelle prise de conscience de la nécessité de préserver des zones humides. L'écoute et la prise en compte des connaissances locales sont les principaux facteurs de cette réussite. A noter que plus la participation et la communication ont été bonnes, plus les retours en phase de consultation sont faibles.

Globalement, on note une surévaluation de la surface des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides par rapport aux surfaces réellement humides mais cela reste très variable d'une commune à l'autre.

En termes d'habitat, les prairies humides sont largement majoritaires. Toutefois, la superficie des boisements humides est très certainement sous-estimée. Un rapprochement avec les forestiers serait pertinent.

Pascal ESTIER propose de clore la démarche d'inventaire pour les 23 communes suivantes :

- Le Quartier
- Ste-Christine
- Pouzol
- Charbonnière-les-Varennes
- Villossanges
- St-Julien-la-Geneste
- St-Hilaire-les-Monges
- Miremont
- Landogne
- Menat
- Teilhet
- St-Gal-sur-Sioule

- Gouttières
- Blot-l'Eglise
- Montel-de-Gelat
- Bromont-Lamothe
- Espinasse
- Servant
- Youx
- St-Quintin-sur-Sioule
- Ayat-sur-Sioule
- Biollet
- Neuf-Eglise

DELIBERATION n° 2019-05 : La CLE valide à l'unanimité les inventaires du SMADC conduits sur ces 23 communes.

PRESENTATION DE L'ETUDE « SUIVI HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA SIOULE EN AVAL DU BARRAGE DE QUEUILLE »

L'arrêté préfectoral du 25 février 2013 portant règlement d'eau du barrage de Queuille prévoit la réalisation d'un suivi sur 5 ans afin d'apprécier l'impact des éclusées sur la Sioule. Ce suivi s'appuie sur les retours d'expérience issus d'autres barrages EDF.

Le protocole a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau de la CLE le 22 mai 2015. Il comporte les volets suivants :

- Hydromorphologie et cartographie des faciès d'écoulement
- Localisation, description et fonctionnement hydraulique des zones potentielles d'échouage-piégeage
- Suivi des débits et niveau d'eau en continu, caractérisation du régime d'éclusee
- Suivi en continu de la thermie
- Suivi de l'oxygénation sur des cycles de 24h
- Suivi de la reproduction des espèces cibles
- Suivi de l'état des populations de poissons par inventaire complet et par sondage spécifique sur les éco-stades les plus sensibles

Le bureau d'étude « Eaux Continentales » en charge de ce suivi présente les premiers résultats obtenus en 2016 et 2017. La présentation est jointe au compte-rendu.

Les principaux résultats à retenir sont :

- Un niveau d'abondance en truites et ombres faible par rapport au référentiel local quelque soient les classes d'âge, abondance correcte pour le saumon ;
- Une superficie favorable à la production de juvéniles importante (63% plat courant et rapide/radier) mais un déficit en granulométrie cailloux/graviers toutefois indispensable pour la fraie des truites et des ombres (proche du seuil limitant pour la truite) ;
- Une majorité des frayères localisée en bordure donc très sensibles aux variations de niveau d'eau.
- Une perturbation hydrologique marquée par le régime des éclusées (classe 2 sur 5) ;
- Un fonctionnement hydroélectrique dans la moyenne mais des extrêmes pouvant avoir un impact notable sur le milieu et les populations salmonicoles (piégeage/échouage des alevins, ...)
- Une modification de la qualité des eaux (amplitude thermique journalière réduite, restitution d'eau peu oxygénée)

A noter que les résultats présentés n'ont pas encore été validés en comité de pilotage.

Mickaël LELIEVRE regrette que la DREAL ne fournisse pas les données, malgré plusieurs relances.

La CLE félicite EDF pour la réalisation de cette étude qui permettra d'avoir des données objectives en 2020.

BILAN 2018 ET PROJET 2019 DU CONTRAT TERRITORIAL SIOULE

Vincent JOURDAN, animateur du Contrat Territorial Sioule, présente les travaux réalisés courant 2018 et ceux projetés pour 2019. Egalement, l'articulation du futur contrat avec le 11^{ème} programme de l'AELB a été abordée (stratégie sur 6 ans, 2 contrats de 3 ans, priorités sur les masses d'eau dégradées, ajout du bassin de l'Andelot, ...). La présentation est jointe au compte-rendu.

Pascal ESTIER souligne la qualité des travaux réalisés et leur importance dans l'accompagnement du SAGE au quotidien et sur le terrain.

Olivier SIMEON attire à nouveau l'attention de la CLE sur l'urgence à lancer l'étude bilan et l'intérêt à disposer au plus vite de ses conclusions, de manière à minimiser le temps de latence entre la fin du CT actuel et la signature d'un nouveau contrat.

POINT D'AVANCEMENT SUR LE PROJET CAPRICE

Pour rappel, le projet CAPRICE propose une caractérisation géologique/géophysique, géochimique et hydrologique de deux sous-bassins de la Chaîne des Puys aux propriétés géographiques et géologiques différentes (Cheire de Côme, côté ouest, et vallée de la Veyre, sur le versant est) afin de connaître au mieux leur fonctionnement hydrologique et hydrogéologique. Le projet est prévu sur 3 ans et s'élève à 1 375 000 € HT.

Suite à l'accord de subvention de l'Agence de l'eau (20%) et de la Région, gestionnaire des fonds FEDER (53%), l'université Clermont-Auvergne a procédé au lancement des différents marchés au premier semestre 2018. L'équipe de Géochimie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne et le centre de recherche commun ARMINES (rattaché à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne) ont alors rejoint le laboratoire Magmas et Volcans de Clermont-Ferrand pour la mise en œuvre du projet CAPRICE.

Le projet de recherche a été lancé scientifiquement le 28 juin 2018 et a fait l'objet d'une présentation en Commission Inter SAGE le 17 janvier dernier.

Une rencontre avec les journalistes de la Montagne a été organisée et un premier article de presse est paru le 28 janvier en version papier et sur internet (https://www.lamontagne.fr/orcines/environnement/puy-de-dome/2019/01/27/une-etude-pour-protéger-le-reservoir-d-eau-de-la-chaine-des-puys-le-chateau-deau-de-la-france_13119949.html).

Pour faciliter le travail de terrain des chercheurs, une réunion d'information publique a eu lieu le 26 février 2019 à St-Ours (Bv Sioule) et une seconde est programmée le 2 avril à Aydat (BV Veyre).

POINT D'INFORMATION SUR LES AVIS RENDUS PAR LE BUREAU

Depuis la dernière CLE de novembre 2018, le Bureau ne s'est pas réuni mais a été consulté à 2 reprises par mails sur les dossiers suivants :

DOSSIER	PETITIONNAIRE	AVIS	SUIVI
Plan d'eau de Lachaux à Aurières (63)	M. HEBRARD	Réservé : <ul style="list-style-type: none">- Revoir la configuration de la prise d'eau et son calage pour respecter le débit réservé- Vérifier l'intérêt piscicole du ruisseau en amont du plan d'eau- Limiter le prélèvement maximal sur le cours d'eau à 13 L/s, correspondant au strict volume nécessaire pour les besoins de la vie piscicole dans le plan d'eau- Abaisser le débit de vidange à 8 L/s pour limiter l'impact sur la qualité des eaux en aval	En cours...
Reméandrage du ruisseau de Mazaye dans le marais de Paloux à St-Pierre-le-Chastel	Commune de St-Pierre-le-Chastel	Favorable avec 2 recommandations : <ul style="list-style-type: none">- Renforcer la maîtrise d'œuvre (nombre de personne et temps de présence sur le site) pour s'assurer de la bonne réalisation des travaux et pallier à l'absence de plan d'exécution.- Préciser les mesures prises quant à la gestion de l'élodée du Canada, espèce invasive.	En cours...

Les avis détaillés sont joints en annexes.

QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

Aucune question diverse n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30. Le pot de l'amitié est offert.

ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

NOM			REPRESENTANT	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR DE
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX						
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•		
Monsieur	Yannick	LUCOT	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Madame	Caroline	BEVILLARD	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Monsieur	Jérémy	SAUTY	Conseil Départemental de la Creuse		•	
Monsieur	Laurent	DUMAS	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Pierrette	DAFIX-RAY	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Monsieur	Bernard	COULON	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	André	BIDEAU	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	•		P. COULON
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)	•		
Monsieur	Joël	ACHARD	Mairie de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)		•	
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)		•	
Madame	Janette	GIRAUD	Mairie de Saint-Pierre-le-Chastel (63)	•		
Monsieur	Pierre	FAURE	Mairie de Montfermy (63)	•		
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge (63)		•	
Monsieur	Marc	GIDEL	Communauté de Communes du Pays de St-Eloy (63)		•	
Monsieur	Philippe	COULON	Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans (63)		•	
Madame	Estelle	GAZET	Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)		•	
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)		•	
Madame	Danièle	BENAYON	Mairie de Vicq (03)	•		
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	Mairie d'Ebreuil(03)	•		G. LAPLANCHE
Monsieur	Yves	MAUPOIL	Mairie de Monestier (03)	•		
Madame	Michelle	PARIS	Mairie de Chouvigny (03)	•		
Monsieur	Daniel	REBOUL	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•		
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•		
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles		•	
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble		•	
Monsieur	Aymeric	BONNIER	PNR des Volcans d'Auvergne		•	
Madame	Jocelyne	BOUQUET	EP Loire		•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES						
Monsieur	Jean-Paul	GOY	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	•		
			Chambre Régionale d'Agriculture		•	
Monsieur	Gilles	FAURE	Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Thierry	BOUTET	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier		•	
Monsieur	Vincent	FERRY	France Hydroélectricité	•		
Monsieur	Emmanuel	FAVRE-D'ANNE	Centre Régional de la Propriété Forestière	•		
Monsieur	José	DASILVA	Office de Tourisme des Combrailles		•	
Monsieur	Jacques	GILIBERT	Office de tourisme Val de Sioule	•		
Monsieur	Xavier	TABARANT	FRANE	•		
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Mickaël	LELIEVRE	Fédération du Pêche de l'Allier	•		FD de pêche 63
Monsieur	Cédric	LEON	LOGRAMI	•		
Monsieur	Gérard	QUENOT	UFC Que Choisir		•	
Monsieur	Sylvain	LECUNA	Délégation Régionale D'EDF	•		
Monsieur	Romain	LEGRAND	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	•		
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS						
			Préfecture de la Région Centre		•	
Monsieur	Franck	BOULANJON	Préfecture du Puy-de-Dôme		•	
			Sous-Préfecture de Vichy		•	
Madame	Anne-Flore	ALBIN	MISEN 23		•	
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	•		
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	•		
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne	•		
			Agence Française pour la Biodiversité		•	
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
INVITES						
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	CEN Allier	•		
Monsieur	Alain	CUINET	Eaux Continentales	•		
Monsieur	Thomas	DAUDEY	Eaux Continentales	•		
Monsieur	François	PENAUD	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
Madame	Adeline	HUCLIN	SMAD des Combrailles	•		
Monsieur	Vincent	JOURDAN	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne	•		
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire	•		

